

son entrée à la Chambre en compagnie de C. M. Spoo, Michel Welter, J. Jacques Diderich et Léon Metzler.

A peine avait-il prêté le serment de député, qu'il proposa, en la séance du 23. 4. 1902, la modification de la loi scolaire de 1898 par l'abolition de l'alinéa final de l'art. 20, alinéa qui, selon Brasseur, «a cassé le coup à l'instituteur». La nécessité de régulariser les rapports entre curés et instituteurs s'était fait ressentir lorsque, à ladite séance de la Chambre, Emile Prum et X. Brasseur se confrontèrent au sujet de «l'affaire de Bivange» qui avait opposé l'abbé Jacques Grob (qui devait se faire un nom comme historien) et l'instituteur Pierre Kieffer (futur coryphée du parti socialiste).

L'ordre du jour Brasseur portait initialement les cinq signatures obligatoires; mais deux des signatures ayant été retirées — les libéraux, à ce moment franchement conservateurs eurent peur de réviser la loi scolaire — la proposition ne put pas être prise en considération. <sup>4)</sup>

Comme nous allons le voir, ce ne fut qu'en 1912 que la loi Braun donna satisfaction en ce point.

Est-ce que Brasseur pratiquait lui-même le sport (en ces temps la gymnastique) ou bien s'intéressait-il pour des raisons politiques au mouvement des si populaires sociétés de gymnastique, toujours est-il qu'il fut président du Comité d'Organisation de la 8<sup>e</sup> Fête Fédérale de l'Union des Sociétés Luxembourgeoises de Gymnastique qui eut lieu le 22. 7. 1906 à Clausen. <sup>5)</sup>

Aux élections de 1906, Brasseur et ses amis socialistes purent porter le nombre de leurs députés de 5 à 8. Et lors du ballottage — afin de mettre la Droite en minorité — les socialistes s'allièrent aux libéraux pour former le si décrié «Bloc» qu'on ne cesse de considérer, dans certains milieux, comme le plus horrible spectre dans l'histoire politique du Grand-Duché et dont le renouveau serait à empêcher.

Après avoir été membre de la section centrale pour le projet de loi concernant la construction d'un bâtiment pour le Laboratoire bactériologique (section centrale dont le rapport avait été présenté à la Chambre le 15. 4. 1902, par le docteur Welter), X. Brasseur, par une intervention mordante, prouva le 9. 4. 1907 qu'il tenait à se désolidariser des cinq députés qui prétendaient que ce qui devait devenir le «Palais des Microbes» était hors de proportion avec les besoins réels du pays. <sup>6)</sup>

Le 16 du même mois il déposa une proposition de loi portant création d'un tribunal d'arrondissement à Esch s/Alzette et de deux justices de paix respectivement à Dudelange et à Differdange. <sup>7)</sup> Autre intervention dans l'intérêt de la ville Esch: dès ses débuts à la Chambre, Brasseur avait prononcé un discours «bien documenté» <sup>7bis)</sup> en faveur de la création d'une École Industrielle et Commerciale à Esch.